3E

Prévention de l'incendie

Tous les ans dans notre pays, nous sommes confrontés à environ 10.000 incendies. Ceux-ci entraînent des dégâts humains et matériels considérables, voire parfois une issue fatale.

Or, les citoyens peuvent se prémunir contre ces risques. Et les mesures destinées à réduire les dangers liés aux incendies ne doivent pas nécessairement être onéreuses. Un détecteur de fumée, un extincteur, une couverture anti-feu, un chauffage bien entretenu et une installation électrique sûre, ainsi qu'un plan d'évacuation et une dose essentielle de bon sens, représentent déjà une avancée considérable en matière de prévention anti-incendie d'une habitation.

En tant que conseiller en prévention vol, il va sans dire que vos connaissances en prévention incendie constituent un atout. Les mesures de prévention contre l'incendie et le cambriolage doivent en effet être harmonisées dans le but de sécuriser davantage l'habitation.

Le présent document contient des informations sur la prévention incendie ainsi que divers conseils en la matière.

3E. PRÉVENTION DE L'INCENDIE 3E/3

1. Privilégiez la qualité 3E/5
   1.1. Faites appel à des professionnels 3E/5
   1.2. Optez pour des produits de qualité 3E/5
   1.3. Prenez soin de vos appareils et installations 3E/5

2. Conseils de prévention : l'organisation préalable de la sécurité 3E/6
   2.1. Plan d'évacuation 3E/6
   2.2. Familiarisez les enfants aux mesures de prévention incendie 3E/7
   2.3. Installez un chauffage sûr 3E/7
   2.4. Utilisez le gaz en toute sécurité 3E/8
   2.5. Une installation électrique sûre 3E/8
   2.6. Sèche-linge 3E/9
   2.7. Dans la cuisine 3E/10
   2.8. Manipulez les produits dangereux et inflammables avec prudence 3E/11
   2.9. Risques saisonniers 3E/11
   2.10. Monoxyde de carbone (CO), le tueur silencieux 3E/12

3. Moyens pour prévenir les incendies 3E/13
   3.1. Portes coupe-feu ralentissant la propagation de la chaleur et de la fumée 3E/13
   3.2. Détecteurs de fumée pour déceler rapidement "l'ennemi immatériel" 3E/14
   3.3. Couvertures anti-feu 3E/15
   3.4. Extincteurs 3E/16

1. Privilégiez la qualité

Un incendie peut provoquer d'importants dégâts en quelques minutes. C'est la raison pour laquelle il convient d'accorder une attention suffisante aux mesures de prévention contre l'incendie. Celles-ci permettront de réduire au maximum les risques d'incendie, pour autant que des matériaux de qualité soient utilisés et que les divers équipements soient installés par des professionnels.

1.1. Faites appel à des professionnels

Conseillez au citoyen de toujours faire appel à des professionnels. Quels autres conseils pouvez-vous lui donner ?

- ✓ Lors de la construction ou de la rénovation d'une habitation, **évitez d'opter pour des matériaux facilement inflammables**. Il est essentiel aussi d'utiliser du matériel d'isolation ignifugé. Certains matériaux peuvent également prendre feu sans la présence d'une flamme.
- ✓ Si vous choisissez des **éléments en bois**, assurez-vous que ceux-ci ont été **traités** (contre le feu), qu'ils sont **suffisamment aérés** et qu'ils sont à **bonne distance d'une source de chaleur**.
- ✓ Il existe à l'heure actuelle une vaste gamme de produits et de conseils permettant de limiter autant que possible les risques d'incendie dans une habitation. Il n'est dès lors pas toujours évident d'opérer un choix. C'est pourquoi il est indiqué de faire appel à un spécialiste qui vous fournira des conseils gratuits et objectifs sur la prévention incendie. Ces conseils peuvent être dispensés par **un Conseiller en Prévention Incendie**, qui fait partie d'un service d'incendie et a pour mission :
  - de vous sensibiliser et informer au sujet des risques d'incendie ;
  - de fournir des conseils gratuits et objectifs sur la sécurisation de votre habitation contre l'incendie ;
  - d'évaluer les mesures prises, si vous le souhaitez.
- ✓ Vous aimeriez savoir qui est le conseiller en prévention incendie dans votre quartier ? Trouvez ses coordonnées sur www.besafe.be ou prenez contact avec le corps local de sapeurs-pompiers.

1.2. Optez pour des produits de qualité

Diverses normes ont été imposées au niveau européen (cf. label CE, EN 14604, EN 19869) **dans le but de garantir la qualité des produits**. Ces normes détaillent les critères auxquels les produits (e.a. détecteurs de fumée, couvertures anti-feu) doivent répondre afin d'être certifiés.

1.3. Prenez soin de vos appareils et installations

Les sources de chaleur à l'origine d'un incendie proviennent principalement d'appareils de chauffage ou de l'installation électrique. Recommandez donc aux citoyens de prendre soin de leurs équipements en leur fournissant le conseil suivant :

- ✓ **Faites contrôler chaque année la chaudière du chauffage central, le conduit de cheminée et le chauffe-eau**. L'entretien régulier de ces installations et le ramonage de la cheminée contribuent à réduire considérablement les risques d'incendie. En outre, la qualité de fonctionnement respecte ainsi les recommandations du fabricant.

2. Conseils de prévention : l'organisation préalable de la sécurité

2.1. Plan d'évacuation

Le citoyen doit se familiariser avec les différentes possibilités d'évacuation au sein de son habitation, même tactilement. Quels conseils pouvez-vous donner en la matière au citoyen ?

- ✓ **Rédigez un plan d'évacuation** (minimum deux issues) et entraînez-vous-y avec la famille.
- ✓ Il n'est pas très évident de retrouver son chemin vers la sortie dans une épaisse fumée et dans l'obscurité. Un **éclairage de secours** peut dans ce cas se révéler très utile.
- ✓ Vérifiez également toujours que **les issues ne sont pas parsemées d'obstacles**.

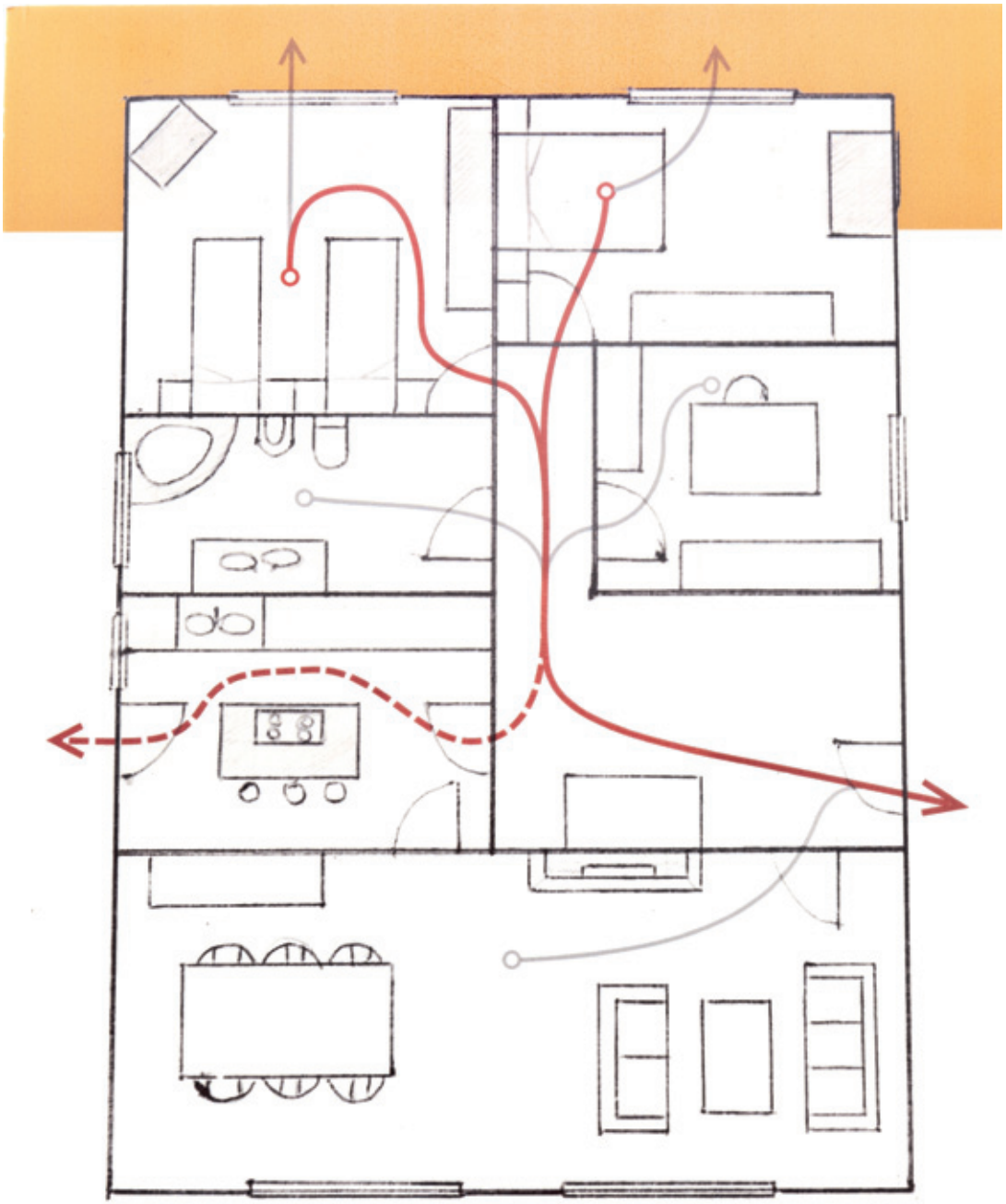

2.2. Familiarisez les enfants aux mesures de prévention incendie

Les citoyens doivent être informés sur l'importance de sensibiliser les enfants à la prévention incendie. Les cas de blessures par brûlure chez les enfants se produisent généralement à la maison et, la plupart du temps, dans la cuisine. Quels conseils prodiguer aux citoyens pour garantir la sécurité de leurs enfants à la maison ?

- ✓ **Apprenez aux enfants à prévenir les risques d'incendie** et comment réagir si un incendie ou un accident devait néanmoins se produire.
- ✓ Expliquez aux enfants la signification **des pictogrammes en matière de sécurité incendie**.
- ✓ Un incendie s'est déclaré ? Assurez-vous que les enfants savent comment évacuer la maison le plus rapidement possible (importance de s'exercer au plan d'évacuation).
- ✓ Apprenez aux enfants le numéro des services de secours : 112.
- ✓ Si les enfants sont trop jeunes pour apprendre les mesures de prévention incendie, **il relève de votre rôle en tant que parent de veiller de près à leur sécurité dans les endroits les plus à risques de la maison** : cuisine, garage, chaufferie, … Un accident est vite arrivé.
- ✓ Les parents doivent **redoubler de prudence lorsqu'ils préparent le repas** : ne laissez jamais un enfant sans surveillance dans une cuisine lorsqu'une casserole se trouve sur le feu.

2.3. Installez un chauffage sûr

Le choix d'un type de chauffage n'est pas aisé. Cette décision dépend du bâtiment et de l'évolution prévue des prix de l'énergie. Mais, tout choix comporte ses risques. Le placement d'une porte coupe-feu est recommandé entre la chaufferie et les autres pièces de la maison afin de protéger le reste de l'habitation contre les risques d'incendie liés à l'installation de chauffage.

Vous trouverez ci-dessous des conseils adaptés à chaque type de chauffage. Ceux-ci pourront aider les citoyens à sécuriser au maximum leur système de chauffage.

- **Chauffage au mazout**

- ✓ Afin d'éviter qu'une fuite de mazout ne soit enflammée par le brûleur de la chaudière, placez le réservoir dans une pièce séparée par **une porte coupe-feu**. De cette manière, le mazout ne se répandra pas en cas de fuite. Idéalement, il conviendrait d'installer un système automatique d'extinction du brûleur connecté à un appareil chargé de couper automatiquement l'arrivée de mazout en cas d'incendie.

- **Chauffage au gaz**

- ✓ Dans le cas d'une installation au gaz naturel, **installez** la chaudière **le plus haut possible dans votre habitation**, voire dans le grenier. Ainsi, il sera déjà possible de réduire considérablement les risques. La mise en place ne sera pas plus onéreuse pour autant et les dégâts seront beaucoup plus limités en cas d'explosion.

- **Chauffage électrique**

- ✓ Assurez-vous que **l'installation électrique dispose des charges correctes**.

- **Chauffage avec convecteurs**

✓ Si le système de chauffage est équipé de convecteurs individuels, **veillez à ce que ceux-ci ne soient pas placés trop près d'objets inflammables** tels que des rideaux ou des éléments décoratifs.
✓ Bien entendu, **n'utilisez pas les convecteurs pour faire sécher vos serviettes**. Assurez-vous également qu'ils fonctionnent correctement en laissant toujours l'air circuler librement !

Ci-après encore un conseil d'ordre général :

✓ **Attention !** Evitez au maximum de vous servir de la chaufferie comme débarras ou pour y placer la machine à laver ou le sèche-linge.

2.4. Utilisez le gaz en toute sécurité

Il ne faut pas prendre le moindre risque avec le gaz. Prodiguez dès lors au citoyen les conseils suivants :

✓ **Confiez à un professionnel le raccordement**, le contrôle et l'entretien de votre installation au gaz.
✓ Votre installation est équipée de bouteilles de gaz ? **Fermez toujours le robinet principal de la bouteille de gaz après usage**. Gardez toujours les bouteilles verticalement sur une surface plane et dans un endroit bien aéré. Fixez-les de préférence, pour éviter qu'elles ne se renversent. Tenez à l'écart les matières inflammables et vérifiez régulièrement les raccordements (il existe différentes sortes de raccordements).
✓ **Si vous ne consommez pas de gaz pendant une période prolongée** (par exemple lorsque vous partez en vacances), **fermez la vanne principale**.

2.5. Une installation électrique sûre

Le tableau de distribution électrique rassemble les fusibles des circuits. Quels sont les conseils à donner au citoyen en la matière ?

✓ **Ne réparez jamais un fusible défectueux à l'aide d'un fil métallique ou d'un conducteur en métal** : remplacez-le à l'aide d'un nouveau fusible du même ampérage (ou d'intensité inférieure).
✓ Placez un disjoncteur principal afin de permettre de couper simultanément l'ensemble du système électrique.
✓ **Veillez à ce que votre installation électrique soit protégée par un disjoncteur de fuite à la terre**. Egalement appelé disjoncteur différentiel, celui-ci est un interrupteur qui coupe automatiquement le courant dans une installation électrique dès que se produit un courant de fuite d'une certaine importance.
✓ **L'installation d'un disjoncteur de fuite à la terre à haute sensibilité** (max. 30mA) **est nécessaire pour les gros appareils ménagers** (machines à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, …) et pour le circuit de la salle de bains.
✓ La cuisine est la pièce qui consomme le plus d'électricité. Assurez-vous donc que **l'installation est équipée des charges correctes**. La présence de plusieurs circuits est indiquée dans la cuisine. L'installation d'une porte coupe-feu est recommandée afin de protéger le reste de l'habitation contre les risques d'incendie.

L'absence de l'un de ces éléments augmente le risque d'électrocution ou d'incendie. Comment le citoyen peut-il éviter un tel risque ?

- ✓ **N'utilisez jamais d'appareils électriques lorsque vos mains sont mouillées ou dans un environnement humide**.
- ✓ **Ne placez jamais d'appareils électriques à proximité de la baignoire ou de la douche**.
- ✓ Les appareils électriques doivent eux-mêmes être sûrs :
  - Friteuse : la graisse ou l'huile à frire doit être remplacée à intervalles réguliers (environ toutes les 10 utilisations).
  - Sèche-linge : les filtres doivent être nettoyés après chaque utilisation de la machine.
  - Hotte : nettoyez ou remplacez le filtre anti-graisse au moins 4 fois par an.
  - Chauffage électrique d'appoint : évitez de l'employer pour faire sécher des serviettes.

2.6. Sèche-linge

Un sèche-linge est l'un des principaux appareils électriques pouvant être à l'origine d'un incendie. Comment conseiller le citoyen afin qu'il soit particulièrement prudent en l'utilisant ?

- ✓ **Ne faites jamais fonctionner votre sèche-linge lorsque vous n'êtes pas à la maison**.
- ✓ **Placez un détecteur de fumée à proximité du sèche-linge** (sauf dans la cuisine, la salle de bains ou le garage car les vapeurs de cuisson, les vapeurs d'eau et les gaz d'échappement peuvent provoquer trop de fausses alertes). Installez éventuellement le détecteur de fumée juste à l'extérieur de ces pièces.
- ✓ **Dépoussiérez le filtre du sèche-linge de préférence après chaque utilisation**.
- ✓ Dans le cas d'un sèche-linge avec évacuation d'air, dépoussiérez régulièrement le tuyau. Ledit tuyau n'évacue pas simplement l'air humide, mais également la poussière.
- ✓ **Faites nettoyer à fond votre sèche-linge par un spécialiste tous les cinq ans**.
- ✓ **Si vous disposez d'un sèche-linge à condensation, vérifiez régulièrement si le condenseur et son compartiment ne doivent pas être dépoussiérés**. Retirez la poussière chaque fois que vous videz le réservoir à eau. Veillez à ce que la sortie d'air chaud reste dégagée. Ne déposez rien dessus ou devant.

2.7. Dans la cuisine

La cuisine est un endroit que l'on associe généralement aux bons petits plats et à la convivialité, mais avez-vous déjà pensé aux dangers qui peuvent s'y présenter ?

- ✓ Contrôlez régulièrement le raccordement de gaz de votre cuisinière.
- ✓ N'oubliez pas d'éteindre la cuisinière en quittant la cuisine et ne laissez pas les casseroles et les poêles sans surveillance sur le feu. Ne laissez jamais d'enfant seul dans la cuisine pendant que vous cuisinez.
- ✓ **Tenez les matières inflammables** (p.ex. les essuies) **à l'écart de la cuisinière**.
- ✓ Ne laissez jamais une friteuse allumée sans surveillance. **Renouvelez régulièrement la graisse de friture** (environ toutes les 10 utilisations), car de la graisse usée peut comporter un risque d'incendie.
- ✓ Ne jetez jamais d'eau sur une friteuse en feu. Vous ne ferez qu'empirer la situation. L'eau peut occasionner une énorme boule de feu. Utilisez par contre une couverture anti-feu.
- ✓ Ne faites jamais flamber de plats sous une hotte en fonctionnement.
- ✓ **Nettoyez régulièrement le grille-pain**. Les miettes restantes peuvent provoquer un incendie.
- ✓ **Nettoyez ou remplacez le filtre anti-graisse de la hotte au moins 4 fois par an**.
- ✓ Quand vous réchauffez des aliments au four à micro-ondes, **veillez toujours à ce que la vapeur puisse s'échapper**. Ne fermez pas les récipients hermétiquement.

2.8. Manipulez les produits dangereux et inflammables avec prudence

Expliquez au citoyen que celui-ci doit redoubler de prudence avec les produits dangereux et inflammables.

- ✓ Lorsque vous procédez à des travaux de construction, de rénovation ou de décoration, **évitez d'utiliser des matériaux inflammables pour le sol, les murs et le plafond**.
- ✓ Certains matériaux présentent de **"mauvaises" propriétés en matière d'incendie**. Le choix de matériaux d'isolation de qualité s'avère donc crucial.
- ✓ Dans le cas d'une nouvelle construction, le choix des matériaux peut être contrôlé dans **le cahier des charges**.
- ✓ Le garage et la cave servent généralement d'espace de stockage. Nous y plaçons tous des pots de peinture, des diluants ou de l'éther. Ces produits sont cependant très **inflammables**. Si vous ne pouvez réduire la quantité de produits inflammables, veillez tout de même à ce qu'ils soient conservés dans leur emballage d'origine correctement fermé. Il conviendrait idéalement de stocker dans des pots hermétiquement clos les chiffons imbibés de tels produits et ce, afin d'éviter toute émission de vapeurs toxiques. Aérez régulièrement la pièce dans laquelle ces produits sont stockés et n'y fumez surtout jamais.
- ✓ L'installation d'une **porte coupe-feu** est conseillée afin de protéger le reste de la maison contre les innombrables risques d'incendie provoqués par ces produits entreposés dans le garage et la cave.

2.9. Risques saisonniers

Barbecue

Le barbecue doit rester un moment festif, mais il convient de signaler au citoyen que les risques ne peuvent pas être ignorés.

- ✓ **N'utilisez jamais d'accélérateur** de feu tel que du méthanol, de l'essence ou de la pâte à brûler pour allumer un barbecue. Et ne versez certainement jamais de combustible supplémentaire sur le barbecue lorsqu'il est déjà allumé. Cela pourrait occasionner de graves brûlures.
- ✓ **Eloignez les enfants du barbecue**. Tout contact avec celui-ci peut provoquer d'importantes brûlures.

Sapins de Noël

N'oubliez pas qu'un sapin en feu est une véritable torche. C'est la raison pour laquelle il convient de signaler au citoyen que les recommandations suivantes sont à respecter.

- ✓ **Un sapin muni d'une motte de terre est plus onéreux, mais il sèchera moins rapidement et résistera donc mieux au feu**. Arrosez régulièrement aussi le sapin.
- ✓ Traitez le sapin naturel à l'aide **d'un produit retardateur de flammes**.

Feux d'artifice

Les feux d'artifice offrent un magnifique spectacle. Certaines personnes trouvent encore plus amusant de les tirer elles-mêmes. Malheureusement, des accidents se produisent régulièrement et ils peuvent provoquer des brûlures. Il est donc nécessaire de conseiller au citoyen de prendre certaines précautions :

- ✓ **Achetez uniquement des feux d'artifice accompagnés d'un mode d'emploi dans votre langue et lisez avant utilisation**.
- ✓ **Tirez le feu d'artifice dans un lieu sûr** et à une distance suffisante par rapport aux personnes, habitations, véhicules, etc.
- ✓ Demandez aux spectateurs de se tenir autant que possible à l'écart .
- ✓ Désignez un "Bob" pour allumer le feu d'artifice.

Cheminée

Une cheminée et un foyer apportent chaleur et confort au sein de la maison. Cependant, ils doivent respecter une série d'exigences que le citoyen a tout intérêt à prendre en considération :

- ✓ Les feux de cheminée se déclarent souvent pendant la période hivernale. **Faites régulièrement ramoner la cheminée** (au moins une fois par an) **par un professionnel** et demandez une attestation.
- ✓ Les tubes chauds (notamment du conduit) doivent être isolés de tous les éléments combustibles (solives décoratives, structure ou plafond en bois, ...).
- ✓ Placez toujours une grille de protection devant le feu ouvert.
- ✓ N'utilisez pas votre feu ouvert comme grill.

Bougies

Les bougies sont très décoratives et servent à créer une atmosphère romantique. Conseillez toutefois au citoyen de rester prudent :

- ✓ Eteignez toujours les bougies lorsque vous quittez la pièce.

2.10. Monoxyde de carbone (CO), le tueur silencieux

Le CO est un gaz inodore, insipide et invisible. Tous les chauffe-eau et chauffages au gaz alimentés par un combustible (gaz, charbon, pellets, fuel domestique, pétrole) peuvent émettre du monoxyde de carbone. Quels sont les éléments auxquels le citoyen doit prêter attention ?

- ✓ **Aérez suffisamment les pièces chauffées**.
- ✓ **Il est indispensable de faire contrôler la cheminée une fois par an**. Veillez à ce qu'elle tire bien.
- ✓ Optez pour une installation de chauffage de qualité et **faites appel à un spécialiste agréé pour son entretien**.

Prévention de l'intoxication au CO

3. Moyens pour prévenir les incendies

3.1. Portes coupe-feu ralentissant la propagation de la chaleur et de la fumée

Une porte coupe-feu procure l'isolation thermique de la pièce qu'elle doit protéger et retarde la propagation des flammes. L'installation d'une porte coupe-feu permettra donc de créer des compartiments anti-incendie au sein de l'habitation.

Optez pour une porte coupe-feu conforme aux normes européennes (EN 13501-2 pour le classement et EN 1634-1 pour le test concernant la porte), qui satisfait donc à certains critères tels que :

- **L'étanchéité au feu** : l'aptitude de la porte coupe-feu à résister à une exposition au feu sur un seul côté sans transmission au côté non exposé du fait du passage de quantités importantes de flammes ou de gaz chauds vers le côté non exposé (en d'autres termes, l'apparition de flammes et le passage de la fumée devront être limités à un minimum).
- **L'isolation thermique** : l'aptitude de la porte coupe-feu à résister à une exposition au feu sur un seul côté sans le transmettre par suite d'un transfert de chaleur important depuis le côté exposé vers le côté non exposé. La transmission doit être limitée de façon à ne pas enflammer la surface non exposée ni aucun matériau dans le voisinage immédiat de celle-ci (en d'autres termes, la garantie que l'augmentation de température sera limitée à un minimum).

Quels sont les conseils à prodiguer au citoyen lors de l'achat d'une porte coupe-feu ?

- ✓ Afin de s'assurer d'avoir une porte coupe-feu de qualité, vérifiez les pastilles Rf sur le côté de la porte. Ceux-ci doivent mentionner les éléments suivants :
  - l'organisme qui a testé la résistance au feu de la porte.
  - minimum 30 minutes de résistance au feu selon la normalisation belge existante (Rf ½h ou Rf 30) ou selon la nouvelle normalisation européenne (EI130).
- ✓ **Faites appel à un installateur professionnel**. Les portes coupe-feu sont efficaces uniquement lorsqu'elles sont installées par des spécialistes et selon les instructions.
- ✓ Ce professionnel doit également veiller à ce que l'espace autour du battant de la porte ne soit pas trop important. Dans le cas contraire, les flammes risquent de se propager rapidement.
- ✓ L'ajout de plaques armées sur une porte coupe-feu existante, en fonction de la composition de son panneau, risque de réduire à néant le niveau de résistance de la porte par rapport aux flammes.
- ✓ Confiez immédiatement à un professionnel la réparation de dommages ou de défauts éventuels à une porte coupe-feu (ex. serrures).
- ✓ **ATTENTION !** Une porte coupe-feu ne remplira sa tâche que si elle est fermée !
- ✓ **ATTENTION !** Une porte coupe-feu n'est pas toujours une porte anti-effraction !

3.2. Détecteurs de fumée pour vite déceler "l'ennemi immatériel"

Les détecteurs de fumée peuvent déceler de la fumée, même avant l'apparition des flammes, et prévenir les habitants. Ce système est extrêmement important, surtout pendant la nuit. Les habitants seront alors réveillés et pourront se mettre à l'abri à temps. Les détecteurs de fumée font donc partie des mesures élémentaires en matière de prévention incendie.

- **Types de détecteurs de fumée**

Quels conseils donnerez-vous au citoyen lors de l'achat de détecteurs de fumée ?

- ✓ **Installez des détecteurs de fumée optiques** dans votre habitation (ils sont recommandés pour une utilisation domestique). Placez un ou plusieurs détecteurs de fumée dans le hall ou dans la cage d'escalier à chaque niveau occupé de votre habitation. Il s'agit en effet d'endroits où l'air circule le plus aisément et où la fumée se propage en premier lieu en cas d'incendie.
- ✓ Certains détecteurs fonctionnent à l'aide d'une pile et ne sont donc pas reliés au réseau électrique. Leur installation ne requiert que quelques minutes et ce, que ce soit dans un ancien bâtiment ou dans une nouvelle construction. Les piles ont des durées de vie différentes. **Certains détecteurs de fumée sont munis d'une pile non remplaçable d'une durée de vie de 10 ans**. Ceux-ci coûtent un peu plus cher, mais il ne faut pas remplacer la pile pendant 10 ans. Pour plus de sécurité, on peut également avoir des détecteurs reliés au système électrique et alimentés par pile en cas de coupure de courant. Il existe en outre des modèles de détecteurs de fumée pouvant être reliés entre eux de manière à ce que tous ces détecteurs puissent émettre un signal d'alarme lorsque l'un d'entre eux détecte un incendie.
- ✓ **Testez en tout cas les détecteurs de fumée au moins 1 fois par mois**.
- ✓ **Dès qu'il détecte de la fumée, chaque appareil déclenche une alarme**. Grâce à ce système, les habitants sont prévenus, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent.
- ✓ **Achetez des détecteurs de fumée de qualité**. Des détecteurs de fumée certifiés par BOSEC, VOS, BS, NF ou une institution de contrôle comparable garantissent une bonne qualité. Tenez compte des prescriptions légales qui s'appliquent dans votre région.

- **Installation d'un détecteur de fumée**

Quels sont les conseils à communiquer au citoyen concernant l'installation d'un détecteur de fumée ?

- ✓ **Placez idéalement un ou plusieurs détecteurs de fumée dans le hall ou dans la cage d'escalier à chaque niveau occupé de votre habitation**. Pour plus de sécurité, vous pouvez également installer un détecteur dans les pièces équipées d'une télévision, d'un ordinateur, d'une chaîne hifi,...
- ✓ **Ne placez pas de détecteur de fumée dans la salle de bains ou dans la cuisine**, les vapeurs de cuisson ou d'eau provenant de la douche risquent de déclencher une fausse alarme.
- ✓ **L'installation d'un détecteur face à la porte des chambres à coucher est essentielle**. Les habitants endormis courent en effet le risque d'être prisonniers d'un feu naissant. N'oubliez pas qu'en pareil cas, la fumée est le pire ennemi.
- ✓ Respectez toujours la législation en vigueur dans votre Région.

- **Quid de l'entretien du détecteur de fumée ?**

✓ **Testez vos détecteurs de fumée au moins une fois par mois**. Inutile de préciser que des piles à plat ou manquantes ne permettront pas au détecteur de fumée de fonctionner quand nécessaire. Un contrôle mensuel permet de s'assurer du bon fonctionnement des détecteurs.
✓ **Eliminez régulièrement les poussières et ne les peignez surtout pas !**

3.3. Couvertures anti-feu

Expliquez au citoyen pourquoi il est essentiel d'avoir une couverture anti-feu chez soi.

✓ Achetez une couverture anti-feu et **mettez-la dans un endroit facilement accessible de votre cuisine**. Elle doit en effet se trouver à portée de main, car vous n'aurez pas le temps de la chercher en cas d'urgence. Pourquoi ne pas la fixer au mur ?
✓ **Il est important d'apprendre à manier une couverture anti-feu**. Répétez les gestes ci-dessous pour être bien préparé au moment où vous devriez vous en servir :
- Sortez la couverture anti-feu de l'emballage.
- Enveloppez vos mains avec la couverture pour les protéger.
- Déposez doucement la couverture sur l'objet en feu (sans faire de geste brusque).
- Veillez à bien recouvrir le tout.
- Veillez à ce qu'il n'y ait plus d'arrivée d'oxygène.
- Coupez la source d'énergie de l'appareil ou retirez la prise.
- Une couverture anti-feu de qualité est essentielle. Ci-dessous vous trouverez des critères auxquels une "bonne" couverture anti-feu doit répondre :
  - La référence à la norme européenne EN 1869 doit figurer sur l'emballage.
  - Les dimensions de la couverture anti-feu sont d'au moins 1m sur 1m.
  - La couverture anti-feu est munie de 2 lanières visibles.
  - L'emballage qui contient la couverture anti-feu doit être muni d'une lanière ou d'une encoche pour pouvoir l'accrocher.
- Une couverture anti-feu peut également être utilisée sur une personne dont les vêtements ont pris feu.

✓ **Si vous ne disposez pas d'une couverture anti-feu, utilisez un chiffon humide** (mais pas mouillé) **en coton**. L'huile ou les graisses qui surchauffent peuvent prendre feu spontanément. Ne jetez jamais d'eau sur les flammes : celles-ci pourraient doubler de volume et l'huile bouillante éclabousser partout ! Prenez un torchon humide en coton et recouvrez délicatement l'objet en feu (sans faire de mouvement brusque). Quand le chiffon humide commence à sécher, placez un deuxième chiffon humide par-dessus et laissez-le là jusqu'à l'arrivée des pompiers. Idéalement, vous devriez toujours avoir une couverture anti-feu à portée de main dans votre cuisine.

3.4. Extincteurs

Un extincteur permet d'éteindre un début d'incendie, mais une utilisation efficace nécessite une formation et une certaine expérience de la part de l'utilisateur, sans risquer sa propre sécurité.

Une ou plusieurs types d'extincteurs existent selon le risque d'incendie.

✓ Dans le cas d'une habitation, **optez pour des extincteurs à eau** (aussi appelés à mousse) **ou à poudre**. Les extincteurs sont classés en fonction du niveau de flammes qu'ils sont capables d'éteindre. Pour une habitation, un extincteur à poudre de classe A, B voire C est recommandé.

Quels conseils procurer au citoyen concernant l'utilisation d'un extincteur ?

✓ **Il est crucial que vous appreniez à manier cet appareil au préalable**. Lisez attentivement la notice d'utilisation qui figure sur l'appareil. Mais avant de vous en servir, appelez les services de secours au numéro 112 ! Ensuite, procédez comme suit :

✓

- Sortez l'extincteur de son support.
- Activez l'extincteur en :
- retirant la goupille de sécurité ;
- appuyant sur le percuteur (qui se trouve parfois dans la poignée, en fonction du modèle). A ce moment, vous devez pouvoir entendre que l'appareil se met sous pression.
- Testez brièvement l'extincteur, à l'écart du feu, en appuyant sur la lance. Le produit doit sortir. Si ce n'est pas le cas, notamment dans le cas d'un extincteur à poudre, n'hésitez pas à le secouer pour remuer la poudre (elle peut parfois se tasser).
- Gardez la bonne distance :
- Poudre : 2 à 4 mètres.
- Mousse : 1 à 5 mètres.
- Mettez-vous dos à la porte. Le jet doit viser la base des flammes les plus proches de vous. Approchez-vous lentement.

3F

En cas de cambriolage ou d'incendie

Que doit faire un citoyen lorsqu'il remarque une situation suspecte dans son quartier ? Doit-il attraper un cambrioleur la main dans le sac ? Ou doit-il justement éviter d'entrer dans l'habitation ?

Un incendie se déclare extrêmement facilement et se propage très rapidement. Quelle est la meilleure réaction à adopter en pareilles circonstances ? Comment expliquer aux citoyens l'importance de rester calme et de quitter les lieux immédiatement ?

Vous, en tant que conseiller en prévention vol, vous pouvez fournir au citoyen des check-lists comprenant des conseils qui pourront les aider à réagir de manière appropriée en cas de cambriolage ou d'incendie, afin que les conséquences les plus pénibles puissent être ramenées à un minimum.

1. Check-list à suivre après un cambriolage 3F/3
2. Check-list à suivre après un incendie 3F/4
3. Check-list à suivre après une attaque visant son chez-soi 3F/6

1. Check-list à suivre après un cambriolage

Les recommandations suivantes s'adressent aux citoyens victimes d'un cambriolage :

- ✓ **Prévenez immédiatement la police** (112) même lorsque les cambrioleurs ont déjà pris la fuite. **Ne touchez à rien**, car vous pourriez faire disparaître de précieux indices!
- ✓ **Evaluez la situation avec une extrême précaution**. Si les voleurs se trouvent toujours à l'intérieur, vous risqueriez de les déranger et d'être alors en danger. N'essayez surtout pas de retenir les malfaiteurs ,de votre propre initiative! Restez calme et, s'il s'agit d'une urgence, appelez les services de secours. Mettez-vous à l'abri à l'extérieur en attendant l'arrivée de la police.
- ✓ **Evitez donc d'entrer dans votre habitation**. Rendez-vous plutôt chez vos voisins et demandez-leur s'ils n'ont rien remarqué de suspect. Notez toutes les caractéristiques, la description des cambrioleurs ou tout autre élément susceptible d'aider la police à retrouver les auteurs.
- ✓ Si vous devez quand même rentrer chez vous avant l'arrivée de la police, gardez les éléments suivants à l'esprit :
  - **Veillez à ne pas toucher les objets sur lesquels les voleurs auront peut-être laissé des empreintes**. Les experts des laboratoires pourront, en effet, examiner ces objets afin de trouver d'éventuels indices.
  - **Protégez le cylindre de la serrure** et ne touchez pas le côté extérieur de celle-ci en cas d'arrachage du cylindre.
  - Si vous trouvez des **débris de verre, laissez-les où ils sont**.
  - Si vous trouvez **des empreintes de pied, des traces de sang ou de pneus**, veillez à ce qu'elles **restent intactes** et évitez à tout prix qu'elles ne soient contaminées ou endommagées.
- Avec la police, procédez comme suit :
  - **Contrôlez l'ensemble de votre habitation afin de constater ce qui a été volé**.
  - **Faites le nécessaire** lorsque vous remarquez que vos cartes, chèques ou autres valeurs bancaires ont été volés.
  - Demandez auprès des services de police qu'un **conseiller en prévention vol** vienne vous rendre visite.
- Vous avez perdu votre carte d'identité belge, votre passeport ou votre titre de séjour ? Ou l'un de ces documents a été volé ? Faites-le bloquer immédiatement. Ainsi, vous éviterez les fâcheuses conséquences financières d'un éventuel usage frauduleux du document concerné (p.ex. un emprunt contracté ou un véhicule loué en votre nom). **Appelez gratuitement le +32800 2123 2123. Pour plus d'informations : www.docstop.be**.

- **Votre carte de banque a été volée** ? Faites-la bloquer en appelant **le numéro suivant : +3270 344 344**. Faites-en part dans les plus brefs délais à votre courtier d'assurances si vous êtes assuré(e) contre le vol.
- **Votre GSM a été volé** ? Faites immédiatement bloquer ce portable ainsi que son numéro.
- Il se peut que les voleurs reviennent quelques jours après le premier cambriolage, p.ex. pour dérober des objets plus volumineux. **C'est pourquoi, prenez sur-le-champ les mesures qui s'imposent pour éviter un nouveau vol**.
  - Si une fenêtre a été brisée, remplacez le vitrage par un panneau en bois (l'assemblage d'une vitre peut en effet prendre du temps). Fixez ce panneau depuis l'intérieur.
  - Si votre porte d'entrée principale ou une autre porte d'accès a été endommagée, remplacez le cylindre ou mettez temporairement cette porte hors service depuis l'intérieur en attendant sa réparation ou son remplacement.

2. Check-list à suivre après un incendie

2.1. Que faire en cas d'incendie ?

- ✓ Vous constatez un début d'incendie : **quittez les lieux et fermez la porte**.
- ✓ **Prévenez immédiatement tous les occupants du bâtiment et suivez le plan d'évacuation** de la même manière que lors des exercices.
- ✓ **Contactez sans tarder les services de secours** (112).
- ✓ Si l'incendie n'est pas trop important, vous pouvez tenter de l'éteindre. **Arrêtez-vous à temps pour pouvoir vous mettre à l'abri**.
- ✓ Quittez votre habitation en toute sécurité et fermez portes et fenêtres pour éviter que la fumée ne se répande.
- ✓ Emportez une clé.
- ✓ Attendez les services de secours.
- ✓ **Suivez le plan d'évacuation** s'il y en a un. Sortez du bâtiment par le chemin le plus court possible et rendez-vous avec toute la famille dans un endroit sûr, à une distance suffisante de l'habitation.
- ✓ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ✓ Ne courez pas et ne revenez pas sur vos pas.
- ✓ **N'entrez pas dans un local rempli de fumée**.
- ✓ Si la visibilité est réduite, gardez dans la mesure du possible contact avec le mur (par exemple en le tâtant de la main ou du pied).
- ✓ **Tenez un chiffon humide devant votre bouche** : la fumée ou les gaz de combustion peuvent en effet vous asphyxier.
- ✓ Restez le plus près possible du sol, c'est là qu'il y a plus d'oxygène.
- ✓ Vérifiez toujours la chaleur derrière une porte fermée avant de l'ouvrir. **Si une pièce est en feu, n'ouvrez jamais la porte !**
- ✓ **Signalez votre présence**.
- ✓ **Attention !** N'éteignez jamais une friteuse en feu avec de l'eau : les flammes doubleraient de volume ! Utilisez plutôt une serpillère humide ou une couverture anti-feu.

2.2. Brûlures : De l'eau avant tout, le reste vient ensuite !

Ce slogan est souvent utilisé pour la prévention des brûlures. Or, le citoyen oublie parfois les conseils de prévention qui sont pourtant essentiels en cas de brûlure. Que pouvez-vous lui conseiller en la matière ?

- ✓ Si un membre de votre famille est victime de brûlures, celles-ci doivent **impérativement être refroidies dans les 20 minutes avec de l'eau tiède** (à environ 20°C) et **ce, pendant au moins 20 minutes**. **Recouvrez ensuite la brûlure**. Ce geste est important pour limiter la gravité de la brûlure et faciliter sa guérison.
- ✓ **Recouvrez la brûlure dès qu'elle a refroidi**. Utilisez, pour ce faire, un linge humide et propre (non adhésif). N'appliquez pas de pommade ou autre topique avant de demander conseil à un médecin.
- ✓ **Le traitement dépend fort de la profondeur et de l'étendue d'une brûlure** :
  - Si la brûlure est plus grande qu'une pièce de 2 euros : consultez votre médecin traitant.
  - Si la brûlure est plus grande qu'une main : rendez-vous dès que possible au service des urgences de l'hôpital le plus proche, qui envisagera si nécessaire un renvoi vers un centre de traitement de grands brûlés.
  - Si la brûlure est grave (brûlure électrique, chimique, profonde ou brûlure en un endroit sensible) ou plus grande que la surface d'un bras, contactez rapidement les services de secours (112).
- ✓ En matière de brûlures, vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet des différents centres de traitement de grands brûlés.

2.3. Attention au CO

- ✓ **Aérez suffisamment** en cas d'intoxication au CO.
- ✓ Si une personne ne se sent pas bien ou perd connaissance, appelez immédiatement les services de secours (112).

2.4. Attention au gaz

Que faire en cas d'odeur de gaz (généralement semblable à des œufs pourris) ? Conseillez au citoyen de procéder comme suit :

- ✓ Si possible, **aérez la pièce** (le plus haut possible pour le gaz naturel et aussi bas que possible en ce qui concerne les autres gaz tels que le butane et le propane).
- ✓ **N'allumez jamais la lumière ni les appareils électriques** (éclairage, sonnette, …).
- ✓ **Appelez les pompiers et la compagnie du gaz**.
- ✓ En cas de fuite importante, **sortez de chez vous**.

3. Check-list à suivre après une attaque visant son chez-soi

Les attaques visant des habitations se produisent également en Belgique. Il est essentiel d'expliquer au citoyen quelle réaction adopter s'il devait être la victime d'un braquage chez lui.

3.1. Comment réagir en cas d'attaque visant votre habitation ?

Restez calme !

- S'il devait vous arriver d'être victime d'un braquage chez vous, pensez à votre propre sécurité et appliquez le principe **RACO.**
  - **R**estez calme.
  - **A**cceptez ce qui se dit et ce qui est demandé, et suivez les ordres calmement et promptement.
  - **C**édez l'argent et/ou les objets que l'on vous demande de remettre.
  - **O**bservez bien et tentez de vous souvenir du signalement du (des) braqueur(s) pour en faire part à la police. Faites attention à des éléments comme des traits particuliers du visage, la posture, la langue et l'élocution, des tatouages et/ou cicatrices, ou à d'autres particularités (couleur et type de vêtements, démarche, etc.).
- Lorsque les auteurs quittent votre habitation, notez alors les traits (caractéristiques) de ces personnes et, si possible, le numéro de plaque du véhicule ayant servi à la fuite.
- Prévenez immédiatement la police en appelant le 112.
- Ne commencez pas à ranger chez vous, mais attendez l'arrivée de la police : celle-ci voudra en effet, aux fins de l'enquête, notamment relever les empreintes qui auront été laissées.

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES